

rêt historique et architectural particulier, qu'il y aurait possibilité de conserver, y foisonnent. A vrai dire, il faudrait assurer la conservation de toute la ville de Kingston. Le député de St. Paul's (M. Atkey) a mentionné, je crois, les régions d'importance historique qu'il y aurait lieu de mettre en valeur et de préserver. Kingston en est certainement une.

**M. Atkey:** Elle relève d'une loi provinciale.

**M. Danson:** Je suis enchanté de constater que la province entre en cause car il est possible de collaborer avec le gouvernement fédéral. A l'été de 1970, Parcs Canada a effectué à l'échelon national un relevé des anciennes structures. L'exécution d'un tel projet, désigné sous le nom d'Inventaire des bâtiments historiques du Canada, prendra huit à dix ans. Il a commencé avec l'étude des façades et se terminera par un examen approfondi des plus intéressantes. Il s'agit d'un programme en trois étapes, et grâce à lui nous obtiendrons pour la première fois un inventaire qui sera dûment catalogué et évalué afin que si une association de contribuables ou une société historique locale veut conserver une Maison du Prince Arthur, il y en a quelque 300 au pays qui assurent des services de pourvoyeurs, nous puissions avec cet inventaire déterminer qu'elles sont celles qu'il vaut la peine de conserver.

C'est là que l'inventaire sera vraiment utile parce qu'autrement, nous ne connaîtrions pas l'héritage architectural dont nous devons être si fiers. Ce programme nous aidera à préserver notre passé et notre culture et avec les autres programmes de notre ministère et du secrétariat d'État qui concernent les citoyens il nous aidera à mieux connaître notre héritage et notre histoire. C'est quelque chose dont nos enfants nous seront particulièrement reconnaissants. Monsieur l'Orateur, mes enfants aiment beaucoup la vieille maison que nous habitons. Elle leur permet de connaître certaines choses qu'ils savent être belles et supposent avoir une valeur historique, mais auxquelles d'autres ne s'attarderaient pas.

Comme on peut le constater d'après ce qui a déjà été dit, le gouvernement fédéral a instauré divers programmes auxiliaires pour découvrir et préserver les lieux d'importance nationale. Plusieurs provinces et un certain nombre de municipalités prennent aussi des mesures pour préserver les lieux d'importance régionale et locale. En dépit de tous ces efforts, il faut reconnaître que la préservation d'immeubles historiques coûte cher. A moins que la structure ne soit restée en excellent état, le coût de restauration est élevé et les frais d'entretien sont plus élevés que la normale, car dans les deux cas, il faut respecter les normes de l'authenticité historique. Non seulement cela suppose des recherches pour déterminer l'aspect original, mais il faut aussi du personnel hautement spécialisé, comme des architectes en restauration et des conservateurs, dont le nombre est actuellement insuffisant.

Nous pourrions, je crois, nous attarder indéfiniment sur la question, monsieur l'Orateur, sans que cela nous ennuie, car nous nous y intéressons tous. Je remercie beaucoup le député d'avoir présenté cette motion. J'aurais aimé que le député de Northumberland-Durham soit ici, car l'ancien opéra de Cobourg revêt une importance toute spéciale. Je mentionne en passant la restauration qu'on a faite à l'Université Roosevelt, de l'avenue Michigan, à Chicago. Cet immeuble unique en son genre était sur le point d'être démolit. Il s'agissait d'une œuvre de Louis Sullivan, l'une des meilleures salles du monde au point de vue acoustique. Plutôt que de le démolir, les autorités l'ont préservé pour

### Sites historiques

qu'il serve à une université moderne et comme salle de concert.

Le député de St. Paul's, qui est avocat à Toronto, reconnaîtra lui-même la valeur d'Osgoode Hall et de la maison Campbell, qui portent les noms des premiers juges en chef de l'Ontario. L'organisme appelé «The Law Society of Upper Canada» a, je crois, acquitté les frais de restauration et de déplacement, bien qu'il y ait eu, je pense, une aide de la part du gouvernement. C'est, au sens canadien, un très bel exemple d'architecture du haut géorgien, que l'on a conservé et transporté sur le terrain de la Canada Life près d'Osgoode Hall pour que tout le monde puisse le voir et l'admirer. L'édifice abritait autrefois les bureaux d'un fournisseur de grossistes.

Voilà le genre de choses que les populations locales peuvent faire et nous pouvons les aider à continuer de le faire. Une partie de ce travail est fait par Héritage Canada, Héritage Ontario, Parcs Canada et d'autres organismes semblables. Pourtant, il est utile de se rappeler que le gouvernement ne peut pas imposer sa volonté à cet égard. Ces initiatives doivent être prises en collaboration avec des groupes privés et d'autres niveaux de gouvernement. Il n'est simplement pas suffisant de dire que le gouvernement fédéral devrait fournir les fonds. Je ne dis pas que le député ne prétend que cela, mais, tout d'abord, les autorités et les groupes locaux doivent reconnaître et comprendre que ce travail est important. Pourtant, il y a une limite à ces ressources, monsieur l'Orateur. Il existe une option dont j'ai parlé.

Le fait que ce débat ait lieu aujourd'hui est significatif. Il est assez surprenant que ceux qui sont intéressés lisent le hansard. Je pense ici aux fonctionnaires du gouvernement qui s'occupent de cette question. Il est réconfortant pour eux de savoir que nous nous rendons compte de leurs soucis et de leurs efforts. Ils peuvent penser trop souvent qu'ils travaillent en vase clos, sans être compris. Je pense ici aux fonctionnaires de la direction des musées nationaux, d'Héritage Canada, de la direction des lieux historiques nationaux, de la CCN, des Archives nationales, ceux qui accomplissent un travail dont on fait grand cas et que l'on tient en haute estime. Ils font du bon travail. Ils ne font en général l'objet d'aucune mention particulière, aussi à mon avis il est bon qu'ils sachent que beaucoup de gens appuient leur travail et appuyeront toutes les initiatives qu'ils pourront prendre ou proposer.

[Français]

**M. C.-A. Gauthier (Roberval):** Monsieur l'Orateur, je ne prendrai la parole que pendant quelques minutes parce que je vois que mon vis-à-vis a aussi quelques mots à dire sur ce sujet. Je serai bref, car je veux tout simplement remercier le motionnaire de demander au gouvernement, et je cite:

... le gouvernement devrait étudier la possibilité d'instituer un programme national de conservation des édifices et sites historiques ayant une valeur architecturale et n'ayant pas été altérés moyennant une aide financière qui serait accordée aux municipalités, aux sociétés historiques ...

Monsieur l'Orateur, je suis très satisfait de cette motion, car je crois qu'en plus de demander au gouvernement d'étudier la possibilité d'instituer un programme de conservation des sites historiques, j'ai toujours constaté—et je pense que c'est bon d'attirer l'attention de la Chambre sur ce point—que les gouvernements ont déjà fait quelque chose pour la conservation des lieux historiques. Cependant, j'ai toujours constaté également que ce quelque chose était toujours concentré dans les grandes villes: Toronto, Montréal, Winnipeg, Halifax, etc. On songe tou-